

NOTICE TELESERVICES : Ajouter un document

Sommaire

Sommaire	1
Objet de la notice	2
A qui s'adresse cette notice ?	
Pré-requis	
Le guide pas à pas pour ajouter un document	
1. Se connecter sur http://www.impots.nc	
2. Accéder à l'espace fiscal	
3. Accéder au service « Transmettre un document »	
4. Transmettre un document	
5. Afficher les documents transmis	
Comment générer un fichier PDF	
Autre notices	



Objet de la notice

Cette notice explique comment transmettre en ligne un document à la Direction des Services Fiscaux.

Ce service permet de transmettre tout type de document au format PDF, JPG, GIF et PNG. Il est précisé que ce service ne doit pas être utilisé pour transmettre des déclarations fiscales ou des PVs d'assemblée générale. Des services en ligne existent par ailleurs à cet effet pour les déclarations relatives à la TSS, la DNS, la TGC, l'impôt sur les revenus, les déclarations catégorielles BIC/BNC/BA, les déclarations de revenus fonciers, les déclarations des SCI et les déclarations à l'impôt sur les sociétés.

A qui s'adresse cette notice?

Cette notice s'adresse aux personnes physiques qui souhaitent transmettre des documents à titre personnel ou pour le compte d'une société.

Pré-requis

Avant de pouvoir utiliser ce service, vous devez :

1- disposer d'un compte personnel

voir la notice « 1 - Créer mon compte personnel » pour plus d'informations ».

2- être abonné au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »

voir la notice « 2 - S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne » ».

- Si l'ajout de document concerne un tiers, par exemple dans le cadre de votre société ou d'une société tierce :
- 3- disposer d'une délégation pour le compte d'une entreprise avec le service « Ajouter un document » activé.

voir la notice « 5 - Effectuer des démarches fiscales en ligne pour un tiers ».

- Si l'ajout de document concerne votre compte personnel :
- 4- vérifier que le service « Ajouter un document » est bien activé pour votre utilisateur dans « Gérer les délégations ».

V.Oct2019 Page 2 sur 10



Le guide pas à pas pour ajouter un document

1. Se connecter sur http://www.impots.nc

➤ Cliquez sur « S'identifier avec NC Connect ».



➤ Saisir l'adresse email ainsi que le mot de passe que vous avez défini lors de la création de votre compte (notice 1 « Créer mon compte personnel »).



➤ Cliquer sur le bouton « Se connecter »

V.Oct2019 Page 3 sur 10



2. Accéder à l'espace fiscal

La page suivante est affichée :



- ➤ Cliquer sur le bouton violet « Effectuer des démarches » si vous voulez transmettre un document dans le cadre de **démarches pour un tiers**.
- ➤ Cliquer sur le bouton vert « Effectuer vos démarches » si vous voulez transmettre un document dans le cadre de vos **démarches personnelles**.

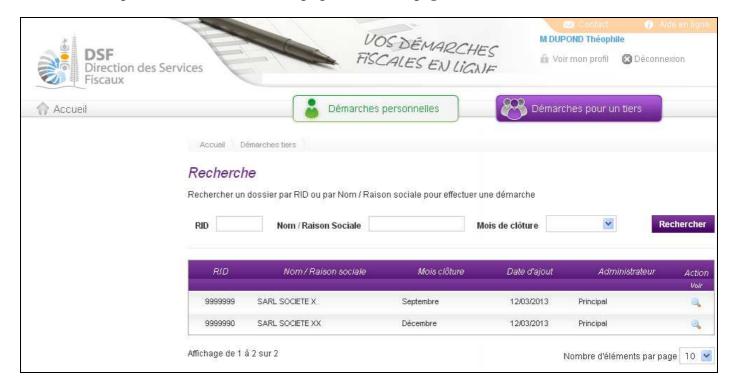
Note:

- le fonctionnement est le même si l'ajout de document concerne votre espace personnel ou un tiers à la seule différence que les pages sont affichées soit en vert soit en violet.

V.Oct2019 Page 4 sur 10



Si vous avez cliqué dans le bloc violet à l'étape précédente, la page de sélection du tiers est affichée :



Note:

- si vous avez une délégation pour un seul tiers, le dossier de ce tiers sera directement affiché sans passer par l'écran de recherche.
- ➤ Cliquer sur l'action « Voir » du dossier pour lequel vous souhaitez ajouter un document.

Le dossier du tiers est affiché:

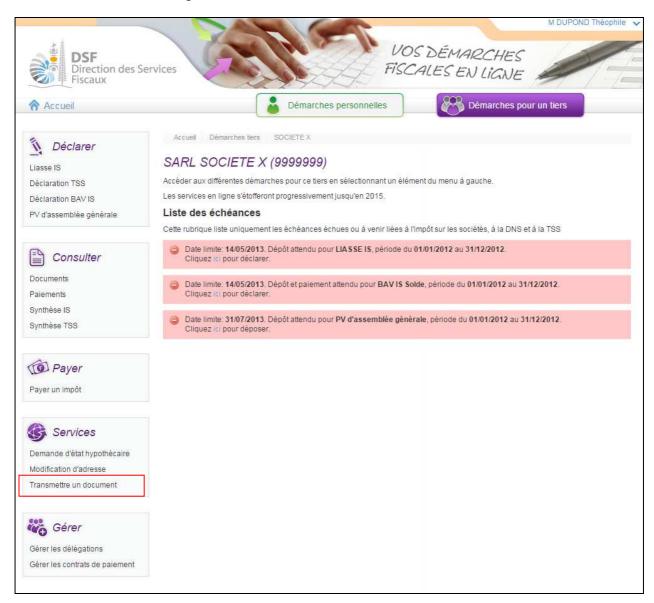


V.Oct2019 Page 5 sur 10



3. Accéder au service « Transmettre un document »

➤ Dans le bloc « Services », cliquer sur le lien « Transmettre un document »



Note:

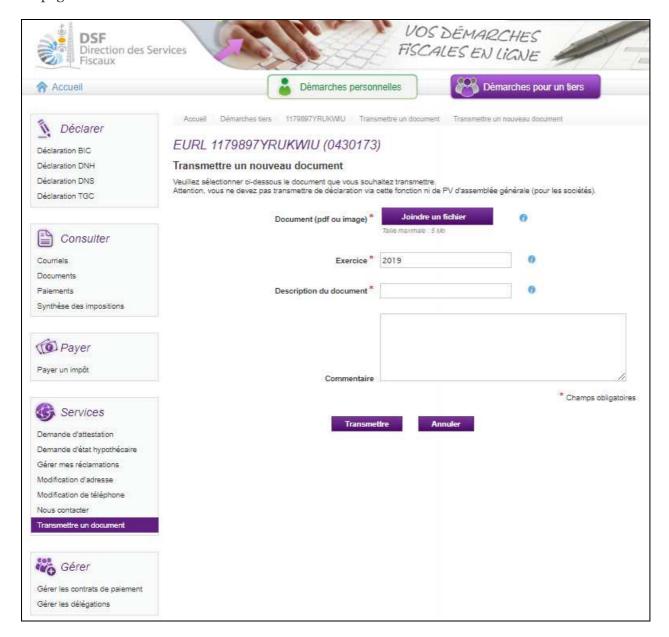
- le fonctionnement est le même si l'ajout de document concerne votre espace personnel à la différence que les pages sont affichées en vert.

V.Oct2019 Page 6 sur 10



4. Transmettre un document

La page suivante est affichée :



- > Sélectionner le fichier à envoyer. Ce fichier doit-être au format pdf, jpg, gif ou png.
- ➤ Saisir l'exercice concerné par le document à transmettre
- ➤ Saisir une description sommaire
- ➤ Vous pouvez laisser un commentaire (facultatif)

V.Oct2019 Page 7 sur 10



➤ Cliquer sur le bouton « Transmettre »

Notes:

- l'exercice par défaut est l'année courante. Dans le cas où le document à transmettre se rapporte à un exercice comptable donné, veuillez mentionner cet exercice dans ce champ.
- dans le champ « Description du document », nous vous recommandons d'y renseigner une désignation suffisamment précise du document car ce libellé est visible à de nombreux endroits (dans l'accusé de réception pdf, dans le courriel de notification, dans la rubrique Consulter > Document, lors de la transmission à la DSF, ...)
- La taille maximum du fichier est de 5 Mo
- Le fichier doit impérativement être au format PDF, JPG, GIF ou PNG. (pour savoir comment produire un fichier au format PDF, cf. « Comment générer un fichier PDF » page 10.)

L'accusé de réception est affiché :



Note:

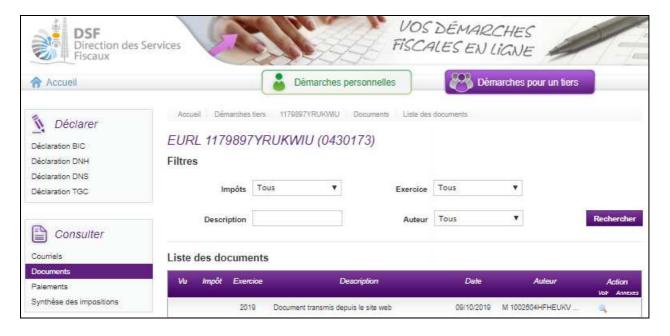
- il est conseillé d'enregistrer l'accusé de réception et de l'archiver.

V.Oct2019 Page 8 sur 10



5. Afficher les documents transmis

Les documents transmis sont affichés dans le menu « Consulter » > « Documents » :



V.Oct2019 Page 9 sur 10



Comment générer un fichier PDF

Vous pouvez sauvegarder votre document Microsoft Office en cliquant sur "Fichier / Enregistrer sous" puis en sélectionnant le type "Pdf".

Si le type "Pdf" n'est pas disponible, vous pouvez installer un logiciel comme "PDFCreator".

Celui-ci vous permettra d'enregistrer votre document au format PDF.

Il vous suffira pour cela de cliquer sur "Fichier / Imprimer" puis de sélectionner l'imprimante PDF et d'enregistrer le fichier (fonction "Imprimer dans un fichier" ou similaire).

http://www.6ma.fr/tuto/creer+des+fichiers+pdf+avec+pdfcreator-597

Il est aussi possible d'utiliser des alternatives à Microsoft Office permettant eux de générer directement des fichiers PDF :

- Open Office
- Libre Office

Autre notices

Il existe plusieurs notices pour vous guider comme par exemple :

- Créer mon compte personnel
- S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »
- Activer les démarches fiscales en ligne pour votre société
- Gérer mon compte personnel
- Effectuer une démarche fiscale en ligne pour un tiers
- Déléguer des services

Toutes ces notices sont disponibles sur la page d'accueil de http://www.impots.nc dans la rubrique « Notices » (menu bleu à gauche).

V.Oct2019 Page 10 sur 10